Docusign Envelope ID: 93DA3ECF-EE05-4324-92E9-5ACA57F9F351

SBEC
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 11, Cours de Verdun
33000 BORDEAUX
849 587 985 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 septembre,

La Société BDO AQUITAINE, Société par actions simplifiée au capital de 259 000 euros, ayant son siège social 6, avenue des Satellites – 6/8 Parc Sextant – 33185 LE HAILLAN immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 463 200 725 RCS BORDEAUX,
Représentée par **Monsieur Christophe COUFFITTE**, Directeur Général,

Associée Unique de la société SBEC,

A pris les décisions suivantes :

- Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de notre Société par la société BDO AQUITAINE,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société BDO AQUITAINE, associée unique, approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de la société SBEC par la société BDO AQUITAINE.

L'associée unique donne pouvoir aux Cogérants, à l'effet de signer le traité définitif de fusion de la Société avec la société BDO AQUITAINE.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique constate qu'en application des dispositions du projet de traité de fusion signé entre les parties en date du 30 juillet 2025, la Société se trouvera dissoute et liquidée du seul fait de la réalisation de la fusion et de son approbation par la société absorbante.

L'associée unique confère tous pouvoirs à la **société BDO AVOCATS ATLANTIQUE**, Société d'Avocats Interbarreaux sise 4, rue Manuel – 85000 LA ROCHE SUR YON à l'effet d'accomplir

Docusign Envelope ID: 93DA3ECF-EE05-4324-92E9-5ACA57F9F351

toutes formalités de publicité, de dépôt et autres relatives aux opérations de fusion et de dissolution de la Société.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

